

Violence désinhibée ... ?

(suite)

Le lycée polyvalent de Cachan, ex-lycées Maximilien Sorre et Gustave Eiffel, qui compte 2500 élèves (lycéens généraux, techniques, professionnels et étudiants post-bac) a été, au début du mois de mars 2024, l'objet de divers incidents ou manifestations impliquant des adultes, des « casseurs », des policiers ... Tout d'abord, **des membres de l'équipe pédagogique ont exercé leur « droit de retrait »** au motif de l'insalubrité des bâtiments laissés à l'abandon depuis de nombreuses années, autant par la région que par l'État : froid, effondrement des plafonds, amiante, téléphone intermittent, rats ... La totale ! Puis, au matin, **des individus cagoulés ont fait le siège des bâtiments du lycée**, perturbant l'entrée des élèves ; ils ont lancé sur les façades des cocktails Molotov, ce qui a aggravé le mauvais état des lieux ; les policiers sont intervenus et ont eu des blessés et une de leurs voitures retournées ... Il y a eu l'interpellation d'un individu ... Le conseil régional se défend, Madame le Maire intervient, le rectorat affirme qu'il y a plus de peur que de mal. Au total, les profs, les autres personnels, les élèves et leurs parents ne doivent pas se faire d'illusion : cela ne changera pas de sitôt !

Les *media*, par ailleurs, ressassent à longueur de journaux télévisés et imprimés **les passages à tabac voire les lynchages menant jusqu'à la mort des collégiens ou lycéens**, attaqués par d'autres lycéens ou collégiens. Cela se passe, après le harcèlement, à proximité de l'établissement scolaire ou, même, à l'occasion d'une fête locale où ces jeunes se rassemblent. Il y a des interpellations, des gardes à vue, des mises en examen ... Mais la série de ces faits divers macabres, fomentés par de jeunes élèves contre d'autres du même âge, ne cesse pas.

Une « étudiante », admise en formation supérieure dans un lycée public parisien, ne se soumettant au règlement intérieur de l'établissement qui reprend la LOI, y pénètre avec un « voile » - religieux ? islamique ? : au lecteur de comprendre ... Elle est interpellée par **le proviseur qui fait tout bonnement son métier de PERDIR* laïc**. Résultat : outre une accusation mensongère d'avoir été agrippée par le bras, l'« étudiante » a utilisé **les réseaux sociaux pour menacer de mort le chef d'établissement** : on se croyait revenu au crime affreux commis contre Samuel PATY, en 2020 !

Condamnation à la peine de mort est prononcée par de très jeunes ou moins jeunes contre des élèves ou des adultes responsables, alors que les uns et les autres vivent dans une Nation où **le droit a interdit la peine capitale** prononcée par l'« autorité judiciaire » ou mieux, le troisième pouvoir politique judiciaire. S'agit-il de la « *violence désinhibée* » dont parle le chef de l'État ? « *Désinhibée* » par qui, d'ailleurs ? Par les familles ? Par les pédagogues ? La violence est un fait acquis dès la naissance des enfants des hommes, **tous prématurés****, qui sont éduqués au long des années de l'enfance et de l'adolescence. C'est au cours de ce très long apprentissage de dix à quinze ans que les prématurés, que nous sommes tous, nous les Hommes, apprennent à « *inhiber* » la violence native de leur être. Comment se « *désinhiber* » de quelque chose quand on est en train de s'« *inhiber* » contre elle ? Manifestement, **le Président de la République ne connaît rien à l'inhibition ou à son contraire** ; il parle pour causer – bla, bla, bla ... - et, d'ailleurs, quand il évoque le « *sanctuaire* » que l'école doit continuer d'être, il oublie de préciser qu'il a foutu en l'air l'École de la République, comme d'ailleurs tous les autres services publics. On n'est pas partisan absolu du libéralisme économique*** pour rien !

*PERSONNEL de DIRECTION

** Christian GRATALOUP in *Géohistoire* (2023), p.37

*** Libéralisme économique = capitalisme = capitalat.

Capitalismus delendus est.

A suivre